

# Direction générale déléguée Formation

# Extrait des délibérations de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique de l'Université Grenoble Alpes Séance plénière du jeudi 27 février 2025

## D04\_27022025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept février à quatorze heures, la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique de l'Université Grenoble était rassemblée en séance plénière, dans l'amphithéâtre 5 de la galerie des amphis sous la présidence de SLAMA Serge, Président du Conseil Académique de l'UGA.

<u>Point à l'ordre du jour</u>: approbation des tarifs des droits spécifiques en formation initiale et des frais de formation en formation continue, de l'offre de formation non accréditée du CUEF

Président de séance : Serge SLAMA

Membres présents: CHAACHOUA Hamid, CROSS Benjamin, DUMESTRE-PERARD Chantal, PINSAULT Nicolas, SEIDELIN Signe, VANIER Léo, BOURREL Romain, BRETON Jean, CARNEL Jean-Stéphane, DEPRET Christian, DE ROSNY Eve, GIROUD Séverine, LEMASSON Germain, RACKI Valérie, DUMON Astrid, QUELIN Léa, RAMBAUD Sarah, GUIDETTI Malo, BERIO Clémence, WARIN Malo, LEUILLIER Adrien, DANIEL Maeva, DI IORIO Énée, SOEHNLEN Gabriel.

Membres représentés: BAVEREL Olivier (procuration à LEMASSON Germain), ORSINI-SAILLET Catherine (procuration à CARNEL Jean-Stéphane), DEPAU Giovanni (procuration à DEPRET Christian), MACLEAN Catriona (procuration à CHAACHOUA Hamid), MARTINEZ MARCOUX Marie-José (procuration à PINSAULT Nicolas), BOUCHEZ-CHEVALIER Valérie (procuration à BRETON Jean), CHALON Nathalie (procuration à DE ROSNY Eve), VALARCHER Olivier (procuration à RACKI Valérie), CASTEBRUNET Hélène (procuration à SEIDELIN Signe), BAILE Henri (procuration à BOURREL Romain), HAMDI-SEBASTIANIS Myriam (procuration à CROSS Benjamin), HENNEQUIN Jean Richard Claus (procuration à BERIO Clémence), RICHARD Louison (procuration à WARIN Malo), GEIBEN Héloïse (procuration à DI IORIO Énée), DECHENAUD Émile (procuration à DANIEL Maeva).

Membres absents ou excusés: tous les autres membres.

Cette délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 place de Verdun, 38000 GRENOBLE ou via <a href="https://citoyens.telerecours.fr">https://citoyens.telerecours.fr</a>) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

CFVU D04\_270225 Page 1 sur 3

Il est proposé aux membres de la commission de la formation et de la vie universitaire de voter distinctement les tarifs et les frais des formations de l'offre de formation non accréditée du CUEF.

Les tarifs pour les publics en formation initiale, de l'offre de formation non accréditée nouvellement créées du CUEF, sont soumis au vote.

### Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	25
Membres représentés	15
Nombre de votants	40
Voix favorables	35
Voix défavorables	4
Abstentions ou refus de prendre part au vote	1

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve, à la majorité de ses membres présents et représentés, les tarifs pour les publics en formation initiale nouvellement créées, de l'offre de formation non accréditée du CUEF.

Les tarifs à la hausse, pour les publics en formation initiale, de l'offre de formation non accréditée du CUEF, sont soumis au vote.

### Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	25
Membres représentés	15
Nombre de votants	40
Voix favorables	26
Voix défavorables	10
Abstentions ou refus de prendre part au vote	4

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve, à la majorité de ses membres présents et représentés, les tarifs à la hausse, pour les publics en formation initiale, de l'offre de formation non accréditée du CUEF.

Cette délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 place de Verdun, 38000 GRENOBLE ou via <a href="https://citoyens.telerecours.fr">https://citoyens.telerecours.fr</a>) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

CFVU D04\_270225 Page 1 sur 1

Les tarifs pour les publics en formation continue, de l'offre de formation non accréditée nouvellement créées du CUEF, sont soumis au vote.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	25
Membres représentés	15
Nombre de votants	40
Voix favorables	36
Voix défavorables	4
Abstentions ou refus de prendre part au vote	0

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve, à la majorité de ses membres présents et représentés, les tarifs pour les publics en formation continue nouvellement créées du CUEF, de l'offre de formation non accréditée.

Les tarifs à la hausse, pour les publics en formation continue, de l'offre de formation non accréditée du CUEF, sont soumis au vote.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	25
Membres représentés	15
Nombre de votants	40
Voix favorables	27
Voix défavorables	10
Abstentions ou refus de prendre part au vote	3

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve, à la majorité de ses membres présents et représentés les tarifs à la hausse, pour les publics en formation continue, de l'offre de formation non accréditée du CUEF.

Fait à Saint-Martin-d'Hères, le 13 mars 2025

Publié le : Lomais 2025

Transmis au Rectorat le : 2 mars 225

Le Président du Conseil académique de L'Université Grenoble Alpes

Cette délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 place de Verdun, 38000 GRENOBLE ou via <a href="https://citoyens.telerecours.fr">https://citoyens.telerecours.fr</a>) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

CFVU D04\_270225 Page **3** sur **3**